

Motion Stagiaires CA du collège Marie Curie à Arras -27 avril 2010

Le ministère a décidé de bouleverser les conditions de mise en stage des PLC2 dès septembre 2010, dans le seul but de réaliser des économies (suppression de 3000 postes d'enseignants) et sans se soucier de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

Les lauréats de concours affectés dans l'académie le seront à temps plein (18 h pour un certifié, 15h pour un agrégé, 35h pour un CPE, 36h pour un documentaliste) alors que les textes prévoient un stage de 12 h. Les stagiaires seront annualisés pour leur stage et pour la formation.

Les lauréats des concours 2010 seront donc mis directement sur le terrain à temps plein dès la sortie de la fac, sans formation, et ils seront retirés de devant leurs classes en cours d'année pour effectuer leurs 216 h de formation théorique. Comment le tuteur aura-t-il le temps d'intervenir sur les classes de son stagiaire ? En étant déchargé les premières semaines de la rentrée et en étant lui-même remplacé ? Il y aura ensuite quelques semaines de formation pendant lesquelles les stagiaires seront déchargés de cours dans leur établissement et remplacés. Leurs élèves verront donc se succéder 3 ou 4 professeurs pendant l'année, dans le « meilleur » des cas, c'est-à-dire si le rectorat trouve des remplaçants en cours d'année, malgré une pénurie de plus en plus criante. Il est même envisagé que ce soit des étudiants préparant le concours qui assurent ces remplacements. Les conditions d'entrée dans le métier et la qualité de l'enseignement dispensé s'en trouveront fortement dégradées ! Dans de telles conditions, il faut s'attendre à des démissions massives de ces futurs enseignants et à de fortes perturbations dans le fonctionnement pédagogique des établissements.

Le métier d'enseignant est un métier à hautes responsabilités, qui nécessite une formation progressive. Le dispositif prévu est une véritable catastrophe, tant pour les futurs jeunes enseignants et CPE que pour les élèves.

Les représentants des enseignants du Collège Marie Curie, les représentants des parents d'élèves, les représentants d'élèves, les représentants des personnels administratifs et de santé, et la CPE s'opposent à cette dégradation sans précédent de la formation des enseignants et des CPE qui encore une fois pèsera lourdement sur les jeunes collègues mais aussi sur la scolarité des élèves.